

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2009**

Sur convocation du 8 septembre 2009, le Conseil Municipal de Courville-sur-Eure s'est réuni le **MARDI 15 SEPTEMBRE 2009 à vingt heures quinze minutes**, à la salle de la Madeleine, annexe de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GAUTIER, Maire, assisté de Mademoiselle TACHET, Monsieur LARCHER, Monsieur PEPIN, Monsieur BUISSON, Monsieur HAY, Adjoints.

Etaient également présent(e)s : Monsieur COCHIN, Monsieur CARTRON, Monsieur JOUBERT, Monsieur HALLOUIN, Monsieur GASNIER, Mademoiselle SURIN, Mademoiselle DUNAS, Madame MONSALLIER, Mademoiselle AUGER, Monsieur EMMANUEL, Madame DAMAS, Madame PERRIO.

Etaient absents et excusés: Madame GAREL (pouvoir à Monsieur HAY), Monsieur AUDEBERT (pouvoir à Monsieur GAUTIER), Monsieur JULIEN (pouvoir à Monsieur COCHIN jusqu'à son arrivée), Monsieur DULON.

Etait absent: Monsieur GONCALVES.

Mademoiselle Céline SURIN a été élue secrétaire.

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal et soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juillet 2009 à l'approbation de l'assemblée.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 - DELIBERATIONS FISCALITE DIRECTE LOCALE

Monsieur le maire expose :

La commune de Courville S/Eure applique depuis l'institution de la loi (10/01/1980) les abattements obligatoires en matière de taxe d'habitation (abattements pour charges de famille 1^{er} et 2^{ème} rang 10%, personne de rang 3 et plus 15 %).

Abattement général à la base (facultatif), n'existe pas à Courville S/Eure.

Je vous propose de reconduire le même dispositif pour 2010.

Le Conseil Municipal décide de conserver le statu quo à l'unanimité.

2 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Mademoiselle TACHET propose de voter comme chaque année, la participation au Fonds de solidarité logement au titre de l'année 2009.

La participation est de 3 € par logement. Courville S/Eure possède 232 logements sociaux, ce qui porte le montant de la participation à 696 €. Mademoiselle TACHET explique que ce fonds permet d'aider des personnes en difficulté pour le paiement de leur loyer (arriérés) et des jeunes qui souhaitent s'installer (avance pour caution).

Mademoiselle DUNAS demande à qui est versé ce F.S.L.

Au Conseil Général, à la direction de générale solidarité et action sociale répond Mademoiselle TACHET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

3- VIREMENTS DE CREDITS

Il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget M14 2009 :

- Pris au 23151 (93130) travaux voirie
- Porté au 20413 : subvention d'équipement versée par le Département (travaux éclairage public et eau potable au rond-point rue d'Illiers).

* Montant : 14 915 €

- Pris au 2121 plantations d'arbres
- Porté au 2188 : autres immobilisations corporelles (matériels divers)

* Montant : 8 000 €

- Pris au 21578 : autre matériel et outillage de voirie
- Porté au 2188 : autres immobilisations corporelles (matériels divers)

* Montant : 4 000 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4 - INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur le maire propose de fixer l'indemnité de conseil du receveur municipal au taux de 100%, ce qui représente un montant de 694,22 € pour l'année 2009.

Cette somme sera prélevée au chapitre 6225 du budget.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5- CLASSE DE NEIGE 2009/2010

Mademoiselle TACHET a établi un tableau de propositions pour le départ des 58 enfants (CM1-CM2) en classe de neige en janvier 2010.

Au cours de la réunion d'adjoints, la proposition de séjour de 14 jours a été retenue.

Tableau de répartition :

PRIX JOUR				NB ENF		58				
2008	54,16 €									
2010	59,85 €	10,51%								
NB JOURS	COUT/ENF	NB NUITES	SUB C.G.	RESTE	FAMILLE	COMMUNE	TOTAL pour LA COMMUNE			
20	1 197,00 €	19	133,00 €	1 064,00 €	10 €	704,90 €	40 884,20 €			
			11,11%		359,	30,00%	58,89%			

NB JOURS	COUT/ENF	NB NUITES	SUB C.G.	RESTE	FAMILLE	COMMUNE	TOTAL pour LA COMMUNE
19	1 137,15 €	18	126,00 €	1 011,15 €	341, 15 €	670,01 €	38 860,29 €
			11,08%		30,00%	58,92%	
18	1 077,30 €	17	119,00 €	958,30 €	323, 19 €	635,11 €	36 836,38 €
			11,05%		30,00%	58,95%	
17	1 017,45 €	16	112,00 €	905,45 €	305, 24 €	600,22 €	34 812,47 €
			11,01%		30,00%	58,99%	
16	957,60 €	15	105,00 €	852,60 €	287, 28 €	565,32 €	32 788,56 €
			10,96%		30,00%	59,04%	
14	837,90 €	13	91,00 €	746,90 €	252, 00 €	494,90 €	28 704,20 €
			10,86%		30,07%	59,06%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour le départ en classe de neige pour un séjour de 14 jours.

Le coût pour la commune sera de 494,90 € par enfant soit un total de 28 704,20 € qui apparaîtra au chapitre des subventions 2010.

Le coût à la charge des familles sera de 252 € par enfant.

Les taux de répartition de la charge est restée identique à 2008 (30 % famille) (59 % commune).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de cette dépense au BP 2010.

6- COUT D'UN ENFANT ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

Mademoiselle TACHET expose que le prix de revient d'un élève pour les écoles maternelle et primaire a été calculé à partir du bilan de l'année 2008, avec les effectifs de la rentrée 2009/2010.

Ce prix servira de base pour calculer le montant de la participation à verser à l'école Sainte Marie et pour les communes dont les enfants sont scolarisés dans une des deux écoles de Courville sur Eure.

- Pour l'école maternelle : 855 € (2008/2009 : 901 €, soit une baisse de 5.38 %)
- Pour l'école primaire : 311 € (2008/2009 : 349 €, soit une baisse de 12.21 %).

Le document de calcul a été joint à chaque conseiller municipal :

	PRIMAIRE	MATERNELLE	TOTAL
NB D'ELEVES	153	102	255
DEPENSES			
66611 EAU	1 215,84	810,56	2 026,40
60612 ELECTRICITE/GAZ	9 063,46	6 042,30	15 105,76
60631 PRODUITS ENTRET	0,00	0,00	0,00
60632 ENTRET BAT	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL	3 327,71	2 218,47	5 546,18
6261 - 6262 PTT	664,84	738,60	
6336 C.C.N	299,78	701,60	
6411 PERS TIT	15 248,25	49 438,52	
6413 PERS NON TIT	5 380,00		
6451 URSSAF	3 748,43	6 786,28	
6453 RETRAITE	1 339,35	10 060,00	
6454 ASSEDIC	344,83		
6475 PHARMACIE	0,00	619,55	
60631 PROD ENTRET	180,68	189,04	
6067 FOURNITURES	12 604,80	6 451,11	
61522 ENTRET BAT	3 212,92	4 024,01	
61558 ENTRET MAT	591,17	0,00	
RECETTES 6459 - 70848	9 678,50	868,48	
COUT TOTAL	47 543,55	87 211,57	

Evolution des coûts depuis la rentrée 2003/2004 :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Primaire	373.00	381.79	388.63	315.45	393.50	349.03	310.74
Maternelle	676.59	694.86	753.02	861.51	786.71	901.69	855.02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les montants selon les critères de calcul retenus.

7- VENTE D'UN CAMION COMMUNAL

Monsieur le maire propose la vente en l'état du camion immatriculé 7842TS28 qui a été remplacé dernièrement pour les besoins du service technique.

Ce véhicule serait cédé à l'entreprise de maçonnerie Alain CHAUVEAU 36 Voie de la Liberté, la Butte à Chuisnes (28) au prix de 3 000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

8- PROJET DE REHABILITATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME ET DE DEUX AIRES DE SAUT PLUS ECLAIRAGE DU COMPLEXE

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancien Conseil Municipal avait délibéré le 9 octobre 2007 sur le projet de réhabilitation d'un terrain de football communal en terrain synthétique et la création d'une piste d'athlétisme et de deux aires de saut.

Le coût des travaux avait été établi par une société de l'Essonne à cette date et celui-ci était estimé à 1 612 000 €.

Monsieur BUISSON, nouvel adjoint chargé des installations sportives a repris ce projet et a actualisé celui-ci en janvier 2009.

Le coût total de cette réalisation est estimé à 891 500 € HT soit 1 066 234 € TTC maîtrise d'œuvre comprise.

Le Conseil Municipal,

- considérant qu'il s'agit d'un projet structurant pour la commune et d'intérêt communautaire ;
- considérant que la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération a été lancée et que le choix de celle-ci va être réalisée ;

1) décide de maintenir ce projet pour une réalisation fin 2010 début 2011,

2) sollicite l'intervention financière au département au titre du contrat départemental de développement du Pays Chartrain (CDDR),

3) sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Régional au titre du contrat de Pays (SIPAC).

9- RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU STADE KLEIN

Monsieur BUISSON a procédé à l'analyse des offres concernant le projet de réhabilitation du stade Klein.

Un tableau comparatif commenté et chiffré est remis à chaque membre présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote entre deux cabinets dont les éléments de choix divergent sur peu de chose :

- 1) Le cabinet Technicité (91370) de Verrières le Buisson a remis une offre pour un montant de 24 375 € HT.
- 2) Le cabinet BESL/Acte 2 Paysage de Paris a remis une offre pour un montant de 24 750 € HT.

Les deux dossiers sont bien étudiés, BESL/ACTE 2 réalise actuellement à Saint Georges S/Eure et propose de conserver les arbres au maximum.

Pour le cabinet Technicité : 4 (Melle TACHET, Mr LARCHER, Mr PEPIN, Melle SURIN)

Pour le cabinet BESL/ACTE 2 : 17 (Messieurs GAUTIER, BUISSON, HAY, COCHIN, CARTRON, JOUBERT, HALLOUIN, GASNIER, EMMANUEL, AUDEBERT, JULIEN, Mesdames GAREL, MONSALLIER, DAMAS, PERRIO, Mesdemoiselles DUNAS, AUGER).

Le cabinet BESL/ACTE 2 est retenu. Monsieur le maire est mandaté pour signer le marché de maîtrise d'œuvre avec celui-ci.

Monsieur BUISSON précise que la commune confiera la maîtrise d'œuvre mais gardera l'entière possibilité de faire travailler les entreprises de son choix en fonction bien entendu de leurs compétences.

Mademoiselle TACHET précise qu'il faudra écrire à la Présidente de l'Amicale Courvilloise avant le démarrage des travaux afin d'obtenir l'autorisation pour leur réalisation, l'Amicale Courvilloise étant propriétaire du terrain.

10- ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE SECOURS

Monsieur le maire expose :

Le Conseil Général a programmé la construction d'un nouveau centre de secours pour notre commune. Ce projet d'intérêt communautaire, serait envisagé à l'entrée de la ville route de Saint-Lupercie sur le terrain cadastré AD 249 d'une superficie de 14 581 m², appartenant à Monsieur PROUST Jean-Pierre de Saint-Eliph (28).

La direction des finances publiques, service du Domaine a été consultée pour cette acquisition.

Le propriétaire a accepté la cession au prix de 4 € le m², indemnité d'éviction comprise.

Le coût total de 58 324 € sera réglé sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 2111 de la section d'investissement du budget.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer l'acte à intervenir auprès de Maître CIERPISZ, Notaire de Courville S/Eure.

11- DESIGNATION D'UN AVOCAT POUR ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE PRUNIER

Monsieur le maire expose :

Au cours des travaux de la rue des Planches, un litige a eu lieu avec une riveraine par rapport à une bande de 0,50 cm qu'elle revendique comme propriété privée, le long de la parcelle dont elle est propriétaire.

Les travaux ont été suspendus car l'intéressée a fait un recours au tribunal administratif contre la commune du fait du passage de réseaux souterrains électriques BT et éclairage public sur sa propriété.

J'ai demandé le concours d'un avocat parisien Maître CLOIX, qui a déjà défendu les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour désigner Maître CLOIX (Sté CLOIX MENDES GIL) 27 rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS, pour ester en justice dans le contentieux rue des Planches, entre la commune et Madame Denise PRUNIER.

12- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mademoiselle TACHET expose :

- 1) Lors de l'animation du bric à brac le dimanche 6 septembre 2009, le comité des fêtes a proposé une animation « orgue de barbarie » pour un coût de 550 €, somme qui serait partagée avec la commune.

Je vous demande de bien vouloir voter une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de 275 € pour cette participation.

- 2) Au cours du forum des associations, des bulletins ont été distribués aux personnes et enfants souhaitant adhérer à une association de leur choix et un tirage au sort désignait un gagnant (adhésion gratuite pour cette activité).

Un enfant de 12 ans, Arthur GOUX a été gagnant et souhaite adhérer à la section hand-ball. La cotisation est de 60 € par an.

Je vous demande de verser une subvention exceptionnelle de ce montant à la dite section.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement des deux subventions précitées. Les crédits seront prélevés au chapitre 65748 du budget.

13- MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE THIERS

Monsieur BUISSON rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement pour la sécurité ont été programmés sur le budget 2009 pour l'avenue Thiers, avec l'aménagement d'un rond-point avec la rue des Canaux.

Monsieur EMPEREUR a été désigné comme maître d'œuvre pour ces travaux et la consultation d'entreprise a été réalisée.

Monsieur BUISSON donne connaissance du tableau d'analyse des offres : rue Thiers / rond-point

	Sté COLAS	EIFFAGE TP	EUROVIA	STAR	TP COMPACT
--	------------------	-------------------	----------------	-------------	-------------------

	56 460,35	57 672,90	61 188,54	69 056,19	82 682,50
Option trottoirs	4 537,85	4 407,25	4 395,69	4 703,58	6 557,00
Option Mobilier urbain	9 725,00	8 740,00	13 745,50	10 285,00	10 600,00
	70 723,20 €	70 820,15 €	79 329,73 €	84 044,77 €	99 839,50 €

Après étude des propositions, il apparaît que la société COLAS a remis l'offre la mieux disante, la différence portant sur le giratoire.

D'autre part, l'offre relative au mobilier urbain a été totalement modifiée quant à la quantité :

- 5 barrières seront posées au lieu de 25 prévues.

- 4 bornes seront posées au lieu de 20 prévues.

Détail des deux propositions restant compétitives (COLAS - EIFFAGE)

	COLAS € HT		EIFFAGE € HT
Ecole	19 224,80		19 299,75
Giratoire	37 235,55		38 373,15
Option trottoir	4 537,85		4 407,25
Option mobilier			
5 barrières x 285 €	1 425,00	(prix 240 €)	1 200,00
4 bornes x 130 €	520,00	(prix 137 €)	548,00
TOTAL	62 943,20 € HT		63 818,15 € HT

Le Conseil Municipal passe au vote pour le choix entre ces deux entreprises.

Pour la société COLAS : Messieurs GAUTIER, LARCHER, BUISSON, HAY, COCHIN, JOUBERT, HALLOUIN, EMMANUEL, AUDEBERT, Mesdames GAREL, MONSALLIER, DAMAS, PERRIO, Mesdemoiselles DUNAS, AUGER, TACHET et SURIN.

Pour la société EIFFAGE : Messieurs PEPIN, CARTRON, GASNIER et JULIEN.

Ces personnes expliquent leur vote en raison du contentieux qui existe avec cette entreprise pour la rue d'Alsace et de la différence peu importante entre les deux propositions (874,95 €).

Monsieur le maire est mandaté pour signer le marché avec la société COLAS.

14- TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA STATION D'EPURATION

Monsieur le maire expose :

L'appel public à la concurrence a été lancé pour le marché de travaux concernant l'amélioration de la station d'épuration.

C'est la société DEKRA-NORISKO de Luisant, maître d'œuvre qui sera chargée de l'analyse des offres, laquelle analyse sera soumise à la commission d'appel d'offres le lundi 28 septembre 2009 à 14h00.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le maire pour signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue.

15- AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le maire donne connaissance des remerciements :

- 1) du Syndicat d'Initiative pour la subvention concernant les 8^{èmes} journées médiévales.
- 2) de l'établissement français du sang pour les 32 donateurs volontaires.
- 3) de la SPA pour la subvention accordée pour 2009.

16- TOUR DE TAPIS

Mademoiselle TACHET

- 1) Demande au Conseil Municipal de bien vouloir financer 2 séances supplémentaires pour les jeux d'opposition dans les écoles (12 séances au lieu de 10). Cela représentera une somme de 40 € supplémentaire.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- 2) La rentrée scolaire s'est bien passée avec cette année la venue du ministre de l'éducation nationale. Les effectifs sont les suivants :
 - Ecole maternelle : 102 élèves (34 grands, 27 moyens, 32 petits et 9 tout petits (2 ans ½).
 - Ecole primaire : 153 élèves (30 CM2, 28 CM1, 23 CE2, 20 CE1/CE2, 22 CE1, 24 CP et 6 CLIS).
 - Ecole Sainte-Marie : 134 élèves.

Monsieur BUISSON demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix des éléments pour le parcours santé (rondins ou bois en lamellé-collé).

A la majorité du Conseil Municipal, le choix s'est porté sur le lamellé-collé car les rondins présentent rapidement des problèmes d'éclat de bois. Monsieur PEPIN pense que cela aurait été mieux adapté pour le lieu d'implantation mais se rallie à ce choix pour raison de sécurité.

Le coût de l'ensemble du parcours s'élève à 16 625 € HT.

Le jeu qui était au square Alveston a dû être retiré le 31/07/2009 car au reçu du rapport d'examen de cette aire collective et de ses équipements par l'APAVE le 29/07/2009, il était indiqué que le niveau de sécurité n'était pas satisfaisant et le jeu ne pouvait être maintenu en service.

Il faudra prévoir son remplacement au BP 2010. Monsieur le maire précise qu'il faut compter entre 15 et 20 000 € d'investissement.

Monsieur HALLOUIN souhaite que soit étudié le remplacement des tilleuls supprimés rue des Canaux. Il en manque une vingtaine et il serait utile de repaysager l'endroit. Monsieur le maire répond que cette demande sera étudiée pour le budget 2010.

Madame PERRIO signale les problèmes rencontrés ces deux derniers mois pour les usagers de la déchetterie par rapport au changement du sens de circulation (entrée par la sortie), cela a créé une pagaille et un mécontentement des personnes qui se trouvaient en difficulté en cas d'attente étant donné la pente de l'accès aux bennes. Monsieur HAY précise que cette affaire est réglée et que l'entrée habituelle a été rétablie ce matin à la demande du président du SIRTOM auprès de l'exploitant (Véolia).

Madame DAMAS a assisté le 2 septembre:

- 1) au conseil d'administration du Foyer de Vie :
 - Ordre du jour :

- Approbation par le CA du compte de gestion 2008 ainsi que la répartition des résultats.
- Délibération pour reprise de l'excédent investissement reporté + décision modificative n°2 (ouvertures de crédits)
- L'adoption du montant des subventions pour l'association « l'Espoir » : 2 963,27 € et l'association « L'Eolienne » : 1 362,67 €.
- Prise en charge des frais de 2 postes d'apprentis moniteurs éducateurs.
- Indemnité du receveur.

2) au conseil d'administration « FAM / EHPAD » :

- Ordre du jour :

- Après mise en concordance des chiffres depuis le dernier CA, le compte de gestion 2008 et l'affectation des résultats 2008 sont approuvés.
- Concernant la cuisine mutualisée : la mise à disposition des cuisiniers et l'approbation des nouveaux tarifs.

Monsieur le maire demande la date de démarrage des travaux de la cuisine mutualisée. Le 28 septembre indique Madame DAMAS.

Monsieur JULIEN

- 1) A constaté comme tous les Courvillois que le niveau de l'étang des Canaux était très bas et demande si l'on pourrait y remédier par le biais de la rivière. Il n'y a aucune possibilité légale pour cela.
- 2) Demande si l'aire de camping-car bénéficie d'une bonne fréquentation. Monsieur LARCHER répond que oui et l'on a du limiter à 3 le nombre de jetons pouvant être achetés car le prix est attractif.
- 3) Demande à Monsieur le maire et ses adjoints de venir accueillir samedi soir, « Isabeau de Bavières », lors de l'organisation des fêtes médiévales, vers 19h00 devant la mairie avant le festin médiéval.

Monsieur EMMANUEL fait remarquer que les grilles de la salle Pannard sont très rouillées, il serait vraiment souhaitable qu'une peinture soit refaite. Monsieur HAY répond qu'à la suite du passage de la commission de sécurité, une grille côté perception sera refaite et tout sera repeint en même temps.

Monsieur COCHIN

1) Indique qu'il a regardé sur internet les avis des usagers des aires de camping-cars et celle de Courville s/Eure bénéficie de retombées très favorables par rapport au nombre de personnes qui se déclarent satisfaites tant par l'installation que par l'accueil de la personne chargée de la gestion du terrain de camping.

2) Le dossier de maison de santé pluridisciplinaire avance. Après la réunion du 18/06 du comité de pilotage, des contacts ont été pris et lors de la réunion des adjoints, je suis venu présenter le projet qui s'oriente d'avantage vers un projet porté par la communauté de communes.

Les communes du Pays Courvillois ne sont pas encore en situation critique ou déficitaire en terme de démographie médicale mais l'évolution des cinq à dix prochaines années sur ce projet est très préoccupante. Pour anticiper cette situation de carence et répondre aux besoins de soins de plus de 13 000 habitants.

Je suggère que la communauté de communes portée par un projet déjà ancien (première étude conduite en 2006) et initié par la commune de Courville de construire une maison de santé pluridisciplinaire, propose de mener une réflexion plus large et de lancer un projet pluriannuel

d'élaboration d'un réseau de santé rural sur plusieurs communes. Des dates ont été prises pour la présentation du dossier avec Monsieur JAULNEAU, Président de la communauté de communes et avec les vice-présidents.

Monsieur LARCHER, Madame SAUGEZ et moi-même avons rencontré Monsieur CABARET, retraité de la DRASS qui nous a proposé son aide et j'ai rendez-vous le 6/10/2009 au Conseil Général avec la directrice de la MSA dans ce cadre.

Mademoiselle SURIN

1) A reçu des observations par rapport à la mise en place du sens interdit rue des Planches qui n'est pas respecté car il n'est pas signalé en amont. Une pré-signalisation s'impose afin d'éviter tout risque d'accident.

Monsieur HALLOUIN, riverain, confirme que beaucoup de personnes empruntent la portion de la rue des Planches en sens interdit.

2) Demande si un riverain a le droit de mettre des seaux sur son trottoir pour empêcher le stationnement des voitures. Monsieur le maire répond que non et que la personne qui est rue de Pontgouin sera avertie par le gardien de police de son infraction.

3) A assisté au conseil d'administration du collège le 14 septembre avec à l'ordre du jour suivant : l'achat d'un coupe pain, les échanges avec l'Allemagne, la grippe HAN1 (pas d'inquiétude).

Mademoiselle DUNAS demande à qui incombe l'entretien de la rivière « l'Eure ». Monsieur le maire répond que le SIAVE a programmé l'abattage de certains arbres le long des berges. Monsieur EMMANUEL précise que la rivière appartient à moitié aux riverains qui doivent en assurer le nettoyage. Le faucardement aide à cet entretien.

Monsieur HAY

1) Donne connaissance :

- des heures de présence du directeur de l'école de musique :

Mardi :	14h30 - 20h00 / Total : 5h30
Mercredi :	9h00-13h00 14h00-20h00 / Total : 10h00
Jeudi :	16h00 - 20h30 / Total : 4h30
Vendredi :	17h30 - 22h30 / Total : 5h00
Samedi :	10h00 - 12h30 / Total : 2h30
	TOTAL: 27h30

- des heures des professeurs contractuels et du nombre d'inscrits, 94 au total (62 enfants et 32 adultes).

2) Indique que le miroir a été posé rue Saint Nicolas. Mademoiselle TACHET fait remarquer que cela a obligé la suppression d'un bel arbre et c'est regrettable. Monsieur HAY n'était pas informé de cela, il avait demandé un élagage.

3) Signale le problème rencontré lors de la réfection de la rue des Planches par rapport à un riverain. La portion de trottoir reste en attente de réalisation.

Un stop a été mis en place au bout de la rue des Planches et un sens interdit pour tous véhicules a été placé rue des Ouches (au bout de la rue de Lorraine).

4) La commission de sécurité est passée vendredi 11/09/2009 au gymnase Klein. Quelques travaux de finition restaient à faire (alarme sonore insuffisante notamment) mais pas de problème

particulier.

5) Les travaux de mise aux normes de sécurité à la salle Pannard sont en cours.

Monsieur PEPIN a assisté à la commission de sécurité du collège. Un projet de réhabilitation de 1 400 000 € est prévu par le Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées le mardi 13 octobre, le lundi 9 novembre et le mardi 15 décembre 2009.

La Secrétaire,